

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

REÇU à la SOUS-PREFECTURE

**28 JUL. 2020**

de THIERS

L'an Deux Mille Vingt,  
le Vingt Quatre Juillet à Dix Huit heures,

Nombre de Membres : le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
salle du Lido à Lezoux sous la présidence de M.MAZELIER Vincent.

en exercice: 16  
présents : 11  
votants : 13

Date de convocation : 10/07/2020

**PRESENTS :** MMES GONINET L., GRENIER M.C, TARTRY- LAVEST A.,  
MMS BARGOIN J, DUROHANY D., DERBIAS J.L,  
GARMIS F., GIRARD J.B, MAZELIER V., MAURIN D., ORCIERE T.

**VOTES PAR PROCURATION :** M. ORCIERE (M. BRIVARY) -  
M. MAZELIER (M.BLANCHOZ)

**OBJET :**

*Produits Irrecouvrables,*  
*NON-VALEUR.*

Monsieur le Trésorier de LEZOUX, Receveur du Syndicat, nous fait connaître qu'il ne peut recouvrer pour les raisons indiquées sur l'état des *Taxes et Produits Irrecouvrables*, les sommes dues par les débiteurs ci-après désignés :

RAOUX Mathieu	pour	74.00 €	(Année 2018)
LAITERIE ANTOINE GARMY	pour	11 845.85 €	(Années 2012 à 2020)
HEURTEL Antoine	pour	117.64 €	(Année 2019)
Petits Reliquats	pour	23.94 €	(Année 2016 à 2019)
REINARD Esther	pour	169.38 €	(Année 2016)
ROUSSEAU Pauline	pour	150.93 €	(Année 2016)

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative du Syndicat admet en **non-valeur** la somme totale de **12 381.74 €., (Douze Mille Trois Cent Quatre Vingt Un EUROS & Soixante Quatorze CENTS).**

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
T. ORCIERE

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture  
le :

Publié ou notifié  
le : 28/07/20

REÇU à la SOUS-PREFECTURE

**28 JUL. 2020**

de THIERS

